



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau

Dossier suivi par : Pascal RIDGEN / Patricia LAHAYE

Tél. : 03 87 28 30 80 / 03 87 34 82 64

Fax : 03 87 34 34 05

Mél : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr
patricia.lahaye@moselle.gouv.fr

**Monsieur le Maire
de SAINT-AVOLD
Mairie**

57500 - SAINT-AVOLD

**Objet : Dossier de déclaration concernant le rejet des eaux
pluviales du projet «les quais de l'Agora» à Saint-
Avold**

Metz, le 25 mai 2012

**PJ Récépissé de déclaration
Courrier de notification**

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- **Rejet des eaux pluviales relatif à l'aménagement de la zone commerciale
«les quais de l'Agora» à Saint-Avold»**

Ce dossier a été déposé par : **EURO ENTREPRISE.**

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du «**récépissé de déclaration n° 57-2012-00024** en date du 25 mai 2012, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE CHEF DU SERVICE AMENAGEMENT, BIODIVERSITE ET EAU,

CHRISTOPHE LEBRUN